Nations Unies S/PV.5108



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5108e séance

Lundi 10 janvier 2005, à 10 heures

New York

Président :	M. Mayoral	(Argentine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

05-20297 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Expression de condoléances et minute de silence à la mémoire des victimes du tsunami survenu dans l'océan Indien

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de commencer la présente séance, il me semble opportun d'exprimer notre chagrin, même au risque de nous répéter, en observant une minute de silence à la mémoire des victimes du tsunami. Je voudrais, au nom du Conseil de sécurité, exprimer ma profonde sympathie et mes sincères condoléances aux gouvernements et aux populations touchés par le puissant tremblement de terre qui a frappé la côte ouest du nord de Sumatra, Indonésie, le 26 décembre, déclenchant un tsunami dévastateur qui a touché les zones voisines de l'océan Indien. Plus de 150 000 personnes, y compris des touristes de nombreux pays, y ont trouvé la mort, et beaucoup d'autres ont été blessées et sont devenues sans-abri.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de ceux qui ont tragiquement perdu la vie dans cette catastrophe sans précédent.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en espagnol*) : Puisque cette séance publique est la première tenue cette année par le Conseil de sécurité, j'aimerais souhaiter sincèrement à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat et du système en général, mes meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année.

L'Argentine a entamé son mandat de membre élu du Conseil de sécurité le 1er janvier 2005 et dès le premier mois de notre mandat, nous assumons la présidence de cet important organe de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous engageons à assumer cette responsabilité sans pareille avec la détermination renouvelée de poursuivre l'œuvre indispensable de l'ONU et les idéaux de la Charte.

Dans le même temps, puisque nous présidons la première séance du Conseil pour l'année 2005, je souhaite la bienvenue aux autres nouveaux membres du Conseil : le Danemark, la Grèce, le Japon et la République-Unie de Tanzanie. Nous comptons tous sur leur participation aux travaux du Conseil. Nous sommes convaincus que l'expérience et la sagesse de leurs Représentants permanents seront d'une grande utilité au Conseil dans l'exercice de ses énormes responsabilités.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants à l'Angola, le Chili, l'Allemagne, le Pakistan et l'Espagne – pour leur contribution importante aux travaux du Conseil.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais rendre un hommage sincère, au nom du Conseil, à S. E. M. Abdallah Baali, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité au cours du mois de décembre 2004. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Baali pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité

décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Arnault à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Je lui donne à présent la parole.

M. Arnault (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner ainsi l'occasion d'informer, en ce tout début d'année, le Conseil de l'évolution de la situation en Afghanistan et de nos projets pour les mois à venir. Il est très encourageant de voir que le Conseil a fait de l'Afghanistan l'un de ses tous premiers sujets de débat inscrits à son ordre du jour cette année. L'élection présidentielle du 9 octobre 2004 et la récente formation du Cabinet ont donné un nouvel élan au processus de paix afghan. Il est fondamental que les Afghans et nous-mêmes, la communauté internationale, tirions pleinement parti de cette évolution, afin de faire avancer vigoureusement le processus de Bonn et d'atteindre, autant que possible, cette année les vastes objectifs de la transition.

Comme les membres du Conseil le savent, le 7 décembre 2004, le Président Karzai, ainsi que ses deux vice-présidents ont prêté serment. Avant et après cette cérémonie inaugurale, le Président a tenu de longues consultations concernant la formation de son cabinet. Ce fut un exercice complexe exigeant, d'un côté, d'augmenter le nombre de responsables compétents à la tête des ministères, une exigence implicite de la nouvelle Constitution et une forte demande populaire, et, de l'autre, de garantir une représentation politique et ethnique appropriée.

Le résultat de ces consultations a été rendu public le 23 décembre. Le Cabinet, composé de 27 membres, répond effectivement aux exigences de la Constitution afghane, et tous les ministres ont fait des études supérieures et n'ont que la citoyenneté afghane. Il reflète également largement la composition ethnique du pays, avec 10 Pashtounes, 8 Tadjiks, 5 Hazara, 2 Ouzbeks, 1 Turkmène et u1Baloutche. Trois femmes sont membres du Cabinet, dont notamment la seule candidate femme à la présidentielle, Mme Masuda Jalal.

Bien entendu, la composition du Cabinet n'échappera pas à des critiques de part et d'autre, mais les consultations tenues par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) avec les partis politiques, les représentants de la société civile et les communautés de diverses régions indiquent que la majorité des Afghans se félicitent de la composition du nouveau Cabinet et y voient un signe du caractère de plus en plus national du Gouvernement afghan. Cela est à opposer à la réaction mitigée, et parfois critique, de l'opinion publique après la Loya Jirga d'urgence de 2002, dont beaucoup ont estimé qu'elle était trop influencée par la prise en compte des factions et qu'elle avait été une occasion ratée de mettre en place un gouvernement central qui soit véritablement représentatif. Ce vote de confiance pour le nouveau Cabinet va bien entendu accroître l'autorité et l'efficacité du Gouvernement au moment où il devra faire face à des tâches nationales complexes, urgentes et difficiles, notamment la tenue d'élections locales et législatives cette année, l'intensification de la campagne de désarmement et de démobilisation et la lutte contre les stupéfiants.

Je voudrais passer à la première de ces tâches. Le Conseil se souviendra sans doute que l'an dernier, la Commission électorale a décidé, avec son approbation, de diviser le processus électoral en deux et indiqué que les élections législatives auraient lieu pendant le mois afghan de Saur 1383 – entre le 21 avril et le 21 mai 2005. Cette décision a été le fruit de toute une série de facteurs qui ont été pris en considération. L'un d'entre eux était lié à un certain nombre de conditions préalables juridiques et administratives importantes qui n'avaient pas été satisfaites à temps. Un autre était lié à la nécessité de faire avancer le programme de désarmement et de créer un climat politique propice à des élections libres et transparentes, en particulier aux niveaux des provinces et des districts où la militarisation héritée de décennies de guerre civile était le plus à même d'avoir des incidences négatives sur le processus électoral. La Commission électorale et nous-

mêmes avons estimé que, vu l'absence complète de traditions ou de pratiques électorales en Afghanistan, la tenue d'une élection présidentielle, relativement plus simple, serait, pour tous les acteurs y participant, comme une répétition générale pour les élections bien plus complexes relatives au processus législatif. À cet égard, toutes les organisations d'observation – internationales et nationales – ont publié des recommandations utiles dont il a été tenu compte pour la préparation des prochaines élections.

Au centre de ces préparatifs est la création de la Commission électorale indépendante prévue par la Constitution. Sa nomination, qui est une prérogative présidentielle, permettra d'appliquer certaines des leçons tirées de l'élection présidentielle, et notamment la nécessité d'avoir des relations plus étroites avec le nombre croissant des nouveaux partis politiques – environ une cinquantaine – qui ont été inscrits depuis l'année dernière et qui doivent faire montre d'une plus grande confiance dans le fonctionnement de l'autorité électorale. Ces dernières semaines, nous avons travaillé avec le Bureau du Président pour savoir quelles étaient les vues et les recommandations des partis politiques et des dirigeants communautaires sur cette question, et nous nous pouvons nous attendre à ce que la nouvelle Commission soit nommée dans un avenir très proche.

Outre la création de la nouvelle Commission électorale indépendante, nous espérons que les élections législatives permettront aux Afghans d'avoir un rôle accru dans ce processus. Ce sera le cas pour ce qui est de l'organisation des élections, où, dans l'ensemble, le personnel afghan s'est très bien acquitté de sa tâche pendant l'élection présidentielle. Et ce sera également le cas pour ce qui est de l'observation nationale et des partis politiques. En effet, dans quelques mois, les élections locales porteront la compétition électorale dans de nombreuses parties du pays auxquelles les observateurs internationaux n'auront sans doute pas facilement accès. Les observateurs nationaux et les observateurs des partis assumeront donc une grande partie de la responsabilité de veiller à ce que les élections locales soient justes et crédibles. De ce point de vue, l'élection présidentielle a été un début prometteur. Nous espérons donc que le recrutement et la formation de ces observateurs permettront à ces derniers de jouer un rôle important en faveur de l'intégrité du processus électoral à venir.

Pour respecter la date cible d'avril-mai, le Gouvernement et les autorités électorales doivent prendre un certain nombre de décisions relatives à la participation des réfugiés et des nomades; à la démarcation des limites des districts; aux chiffres démographiques pour chaque province; à la préparation des listes électorales; et à la révision de la loi électorale. La plus urgente des décisions concerne l'affectation des centres de population aux districts, tâche qui, d'après la loi électorale, doit être achevée 120 jours avant le jour du scrutin. Pour que les élections se déroulent dans les délais convenus, les limites des districts doivent être établies dans les deux semaines à venir au plus tard. Le Ministère de l'intérieur, qui est le chef de file dans ce processus, a indiqué que les choses avancent dans le bon sens, et l'on espère que des décisions sont imminentes.

Un autre élément législatif fondamental a trait aux pouvoirs des conseils locaux qui doivent être élus avec les représentants de la chambre basse. La création d'organes élus aux niveaux des districts et des provinces est une innovation dans le système politique afghan et est inscrite dans la nouvelle Constitution. Leurs fonctions relativement aux structures administratives existantes doivent être définies bien avant les élections. Une mission du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la gouvernance locale, qui s'est rendue en Afghanistan le mois dernier, a recommandé une démarche graduelle pour ce qui est des pouvoirs accordés à ces organes. Plus spécifiquement, cette mission a suggéré que pour le moment, ces conseils se voient accorder un rôle consultatif au niveau local auprès de l'organe exécutif. De nouvelles consultations doivent avoir lieu à ce sujet avant qu'une législation ne soit promulguée.

Ce travail préparatoire complexe doit continuer, comme je l'ai dit, en tenant compte de la date cible d'avril-mai, et une décision finale sur la date des élections devra être prise par la nouvelle Commission électorale indépendante dans les semaines à venir. Les dirigeants politiques et les représentants de la communauté internationale conviennent que le délai séparant l'élection présidentielle des élections législatives devrait être réduit au minimum, mais ils ont également noté que cela ne devrait pas se faire aux dépens d'élections bien organisées et transparentes disposant de suffisamment de temps pour que les conditions techniques et politiques soient satisfaites comme il convient.

Pour ce qui est de la gestion des opérations électorales, nous avons rationalisé l'appui international

afin d'utiliser au mieux les capacités de chaque partenaire international. Le PNUD continuera de s'occuper de la gestion des fonds d'affectation spéciale et des relations avec les donateurs, tout en continuant à appuyer les opérations d'observation des élections. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui a fait montre de souplesse pour ce qui est des questions administratives et logistiques, sera l'agence d'exécution de l'ensemble des rubriques budgétaires.

Ceci m'amène à la question très importante du financement requis pour la tenue des élections de 2005. Selon la date à laquelle elles auront lieu, on estime qu'il faudra entre 120 et 130 millions de dollars pour couvrir les trois élections. Si le Gouvernement décidait de tenir des élections à l'extérieur du pays, en Iran ou en Afghanistan, il faudrait encore au moins 30 millions de dollars supplémentaires. Le PNUD est en train de clôturer les comptes relatifs à l'inscription des électeurs et à l'élection présidentielle. Une fois que ceci sera terminé, les fonds restants seront alloués aux élections législatives. Nous lancerons des appels à la communauté internationale pour le reste des fonds nécessaires dès que la date des élections sera décidée car, comme je l'ai dit, les différents calendriers exigeront différents budgets.

Je devrais ajouter que, d'un point de vue opérationnel, l'on s'attend à ce que, pour les élections de 2005, les modalités suivent de près celles des élections de 2004. L'emplacement et le nombre des bureaux de vote – 25 000 – avaient été arrêtés en fonction des chiffres électoraux et des propositions des communautés. Il n'y a donc pas de raison de modifier ces paramètres de base. De même, les dispositions logistiques pour le déploiement du personnel et du matériel devront être prises essentiellement avec l'assistance de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et de la coalition.

Pour ce qui est de la question de la sécurité, le déploiement de l'Armée nationale et d'une police professionnelle sera encore plus pertinent pour les élections législatives pour lesquelles il faudra assurer la sécurité de près de 400 districts électoraux. J'ai le plaisir d'annoncer que l'Armée nationale afghane, qui compte actuellement 28 bataillons – soit 17 000 personnes environ – devrait passer à 32 bataillons d'ici à avril et à 39 d'ici à juillet. La taille de la police nationale afghane – qui a fait l'objet d'une réforme et d'une formation – devrait également augmenter, d'environ 30 000 membres actuellement à 37 000 d'ici à avril et à plus de 45 000 d'ici à juillet.

Tandis que l'Armée et la police afghanes joueront un rôle crucial dans les élections de 2005, comme cela a été le cas pour l'élection de 2004, les forces internationales resteront indispensables pour assurer la sécurité et pour appuyer les organismes nationaux. La FIAS et la coalition ont indiqué qu'elles accorderaient leur plein appui aux prochaines élections et que ce dont elles ont le plus urgemment besoin, c'est qu'un calendrier électoral soit arrêté le plus rapidement possible afin qu'elles puissent en tenir compte dans leurs plans.

Enfin, nous devons tenir compte du type de défis auxquels l'ONU sera confrontée en matière de sécurité. L'enlèvement en octobre dernier de trois travailleurs électoraux de l'ONU a connu une heureuse issue – et je voudrais saisir cette occasion pour remercier les Gouvernements qui ont grandement contribué à leur libération - et le climat général en matière de sécurité a montré des signes d'amélioration ces dernières semaines, mais l'enlèvement et le meurtre, le 15 décembre dernier, d'un membre du personnel en sous-traitance du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) nous rappellent que le personnel international peut encore être pris pour cible et que cela pourrait devenir plus fréquent une fois que l'hiver sera terminé et que les forces antigouvernementales pourront circuler plus aisément.

Il faut examiner cette question dans son intégralité. L'Équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan a procédé à un exercice d'évaluation global de la sécurité. Elle est parvenue à la conclusion que la sécurité reste très inégale dans les différentes régions du pays; que des mesures appropriées doivent être prises pour permettre aux organismes des Nations Unies et aux opérations électorales d'atteindre les régions à risque; et que le strict respect des normes de sécurité opérationnelles minimales, qui ont permis à l'ONU de s'acquitter de son mandat en 2004, devrait nous permettre d'opérer de la même façon en 2005.

Je passe à présent à l'évolution de la situation dans d'autres domaines qui ont une influence sur le climat dans lequel les élections auront lieu.

Le Conseil n'est pas sans ignorer que l'industrie des stupéfiants et la corruption qui l'accompagne sont de toute évidence à l'heure actuelle l'une des plus grandes menaces qui pèse sur l'édification d'un État

afghan viable et démocratique et sur la paix et la stabilité à long terme du pays. La culture du pavot demeure l'une des principales sources de revenus illicites et sert à appuyer les desseins des criminels et des factions qui cherchent à déstabiliser le Gouvernement central.

L'un des aspects les plus inquiétants de l'industrie des stupéfiants est le degré de dépendance de l'économie afghane et, donc, de la population à l'égard de cette industrie. Estimée en 2004 à 2,8 milliards de dollars, l'économie du pavot représente aujourd'hui environ 60 % du produit national brut de l'Afghanistan. En 2004, selon les estimations, 356 000 familles étaient impliquées dans la culture du pavot – une augmentation de 35 % par rapport à 2003. La culture du pavot s'est également étendue à 34 provinces et représente aujourd'hui 56 % de l'ensemble des terres cultivées.

Le Gouvernement central s'est montré résolu à s'attaquer au problème. Nous nous félicitons de la création récente du nouveau Ministère de la lutte contre les stupéfiants, et nous nous félicitons également de la tenue en décembre d'une conférence nationale sur la lutte contre les stupéfiants organisée par le Président Karzai et à laquelle ont assisté les gouverneurs, les chefs de départements de police provinciaux, des chefs de tribus de tout le pays, les ministres compétents et des représentants des pays donateurs, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Le Président Karzai a évoqué avec détermination la nécessité de débarrasser l'Afghanistan du problème que posent les stupéfiants et a averti que l'Afghanistan pourrait très bien devenir un État paria si les efforts de lutte contre les stupéfiants devaient échouer. Depuis lors, un grand nombre de fermiers dans l'est et le sud du pays ont remplacé le pavot par le blé. C'est, bien entendu, une évolution dont on se félicite, même s'il faut attendre le mois des récoltes, avril, pour savoir dans quelle mesure ces initiatives auront empiété sur la production de pavot.

À cette même conférence nationale en décembre, le Gouvernement a officiellement lancé le programme national de lutte contre les stupéfiants, qui portera principalement sur sept provinces clefs et s'échelonnera jusqu'en juillet 2005. Ce programme consistera, entre autres, à fournir aux cultivateurs du pavot des moyens de subsistance de remplacement, à prolonger l'application des lois en matière de stupéfiants, à promulguer une législation sur le contrôle des stupéfiants, à créer des institutions viables et à introduire des programmes de prévention et de traitement destinés aux toxicomanes. Des programmes placés sous la direction des gouverneurs seront également appliqués dans d'autres provinces.

Afin de compenser l'effet potentiellement négatif des initiatives d'éradication de la culture du pavot, il est essentiel que les programmes encourageant des moyens de subsistance de remplacement soient renforcés et qu'on les fasse connaître parmi les communautés touchées. Il est également crucial que le Gouvernement améliore sa campagne de sensibilisation à la lutte contre les stupéfiants et diffuse ses messages par des voies traditionnelles et par l'intermédiaire des communautés.

J'ai dit tout à l'heure que le désarmement et la démobilisation étaient un élément clef à prendre en compte pour fixer la date et les modalités des élections. Effectivement, les Afghans ont toujours tenu à ce que les élections aient lieu lorsqu'un climat politique favorable aura été créé grâce au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Ceci est particulièrement vrai pour les élections locales, où toute une série d'intérêts politiques et de groupes armés pourraient nuire de façon significative au processus électoral.

Le Conseil de sécurité se souviendra que, dans le dernier exposé sur l'Afghanistan fait au Conseil, il y a deux mois, nous avons annoncé que 22 000 ex-combattants avaient été désarmés et que 75 % du nombre total d'armes lourdes présentes dans le pays avaient été regroupées. J'ai le plaisir d'annoncer au Conseil que, depuis lors, d'importants progrès ont été réalisés, surtout ces dernières semaines, sous l'influence combinée de la dynamique créée par l'élection présidentielle et le bon travail réalisé par le Ministère de la défense et la communauté internationale, avec le Gouvernement japonais comme chef de file.

À ce jour, 33 000 miliciens ont été désarmés, et le programme de regroupement des armes lourdes est pratiquement achevé. Plus de 63 000 noms ont été retirés des états de paie, ce qui, dans une large mesure, comprend des unités fantômes plutôt que de véritables milices. Étant donné le taux de désarmement réel par rapport à la force officielle des milices, nous pouvons supposer que sur les 40 000 noms restant sur la liste

originale, seuls 20 000 à 30 000 existent réellement et n'ont pas encore été désarmés. Si la dynamique créée par le DDR est maintenue, et si les obstacles qui persistent sont levés, nous pouvons raisonnablement nous attendre à ce que le désarmement et la démobilisation des milices afghanes soient terminés dans les délais convenus l'an dernier, à la Conférence de Berlin – c'est-à-dire d'ici à juin 2005 – les activités de réinsertion des démobilisés se poursuivant jusqu'en 2006.

Un meilleur accès aux importants stocks d'armes lourdes et de munitions dans les régions où les opérations de regroupement avaient été bloquées – notamment à Herat, Mazar et dans le nord-ouest – a permis d'accélérer la progression de cet important aspect du programme de DDR. Dans tout l'Afghanistan, le Programme pour un nouveau départ en Afghanistan – le programme de DDR des Nations Unies – a regroupé et neutralisé près de 8 000 armes lourdes jusqu'à ce jour. Ce chiffre dépasse de loin le total d'armes lourdes opérationnelles et réparables répertoriées dans le pays, estimé à l'origine à environ 4 200 seulement. Le regroupement des armes lourdes est à présent terminé dans l'est, le sud-est, le sud, le nord-est et les hauts plateaux du centre.

On a également eu accès à d'importants stocks de munitions dans des régions qui auparavant étaient interdites aux activités de désarmement. Ces stocks se sont avérés bien plus importants et souvent bien plus dangereux que prévu et posent de gros problèmes en termes d'entreposage avant qu'ils soient réutilisés par l'Armée nationale afghane. Le Ministère de la défense, avec le soutien de la communauté internationale – avec le Canada comme chef de file, a entrepris la tâche complexe de gérer les munitions qui ont été découvertes. Un relevé des munitions a commencé à Mazar-e-Sharif et à Herat, les deux localités considérées comme détenant les stocks les plus importants.

Il importe de noter que le programme de DDR a été particulièrement fructueux dans le nord de l'Afghanistan. La nouvelle loi sur les partis politiques, qui exige des unités ayant des liens avec des organisations politiques qu'elles exécutent le DDR avant qu'une organisation politique puisse être enregistrée, a permis un important désarmement de la région. Notamment, pratiquement toutes les divisions militaires sous le contrôle du général Dostum ont désormais entamé le processus de DDR. Un désarmement à grande échelle contribuera, espérons-le, à stabiliser la région qui a été particulièrement sujette aux conflits entre factions ces trois dernières années.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire toute l'importance qu'il y a à doter le programme de DDR de ressources suffisantes. Si de nouveaux fonds ne sont pas fournis au Programme pour un nouveau départ en Afghanistan pour couvrir le coût d'un programme de désarmement complexe, celui-ci sera retardé et la dynamique créée depuis l'élection présidentielle pourrait être perdue.

Je voudrais ajouter un point important s'agissant du DDR. Depuis le lancement du programme en 2003, le DDR a jusqu'ici uniquement été axé sur les milices affiliées auprès du Ministère de la défense. Bien que le programme de DDR progresse bien, un grand nombre de forces irrégulières diverses n'ont pas été incluses dans le programme et continuent d'exister dans tout le pays. Certaines de ces forces – pas toutes – sont parmi les principales sources d'insécurité et de violations des droits de l'homme dans certaines régions du pays, et leurs activités sont fréquemment liées à la culture et au commerce des stupéfiants. En vue d'instaurer un environnement sûr pour les élections parlementaires, le nouveau Gouvernement doit par conséquent s'attaquer au problème des milices irrégulières, de manière prioritaire et avec l'appui de la communauté internationale.

Le Conseil est pleinement conscient que la consolidation de la paix peut avoir et aura généralement une signification très différente selon les pays. Dans le cas de l'Afghanistan, le consensus international depuis l'Accord de Bonn est que la principale réponse à apporter aux défis que représentent le terrorisme, les factions et l'industrie des stupéfiants réside dans la mise en place d'un gouvernement fort, efficace, équilibré et représentatif qui soit en mesure de traduire la volonté de la majorité écrasante des Afghans de vivre en paix conformément aux lois, protégés de l'extrémisme violent et de ces divisions politiques et ethniques qui ont alimenté les conflits de ces deux dernières décennies.

L'élection présidentielle de l'année dernière a montré la détermination avec laquelle les Afghans ont fait leur cette vision. Les échecs répétés qu'ont essuyé les extrémistes dans leurs tentatives de faire dérailler le processus électoral, conjugués aux meilleurs résultats des forces de sécurité, indiquent aujourd'hui qu'il est

possible que les améliorations actuelles de la situation générale en matière de sécurité puissent être soutenues. Le renforcement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion créera un environnement plus propice non seulement aux élections à venir mais encore à l'extension de l'administration civile, à la reconstruction et au rétablissement de la primauté du droit.

Les progrès enregistrés vers la réalisation de l'objectif d'un véritable État afghan sont, selon nous, de bon augure pour l'avenir. Mais cela ne justifie pas que la communauté internationale s'en satisfasse – bien au contraire – parce que ces progrès dépendent de la poursuite des niveaux élevés d'aide internationale – militaire, économique et politique –, et parce que l'économie fondée sur les stupéfiants constitue maintenant un obstacle bien spécifique à la construction d'un État afghan. Maîtriser cette situation exigera des efforts supplémentaires de la part des Afghans mais également de la part de la communauté internationale.

Par conséquent, je voudrais terminer en appelant le Conseil de sécurité à continuer, en 2005, de jouer un rôle de chef de file pour la communauté internationale en appui au processus de paix en Afghanistan.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Arnault des informations qu'il nous a fournies.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.